

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

08/01/2021

N° E21000001 / 30

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 2

Vu enregistrée le 04/01/2021, la lettre par laquelle le Préfet du Gard (DDTM Alès) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande de permis de construire présentée par la société URBA 201 pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de PUJAUT ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE


ARTICLE 1 : Monsieur Daniel DUJARDIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Gard (DDTM Alès), à la société URBA 201 en qualité de maître d'ouvrage et à Monsieur Daniel DUJARDIN.

Fait à Nîmes, le 08/01/2021

Le Président,



Jean-Pierre DUSSUET